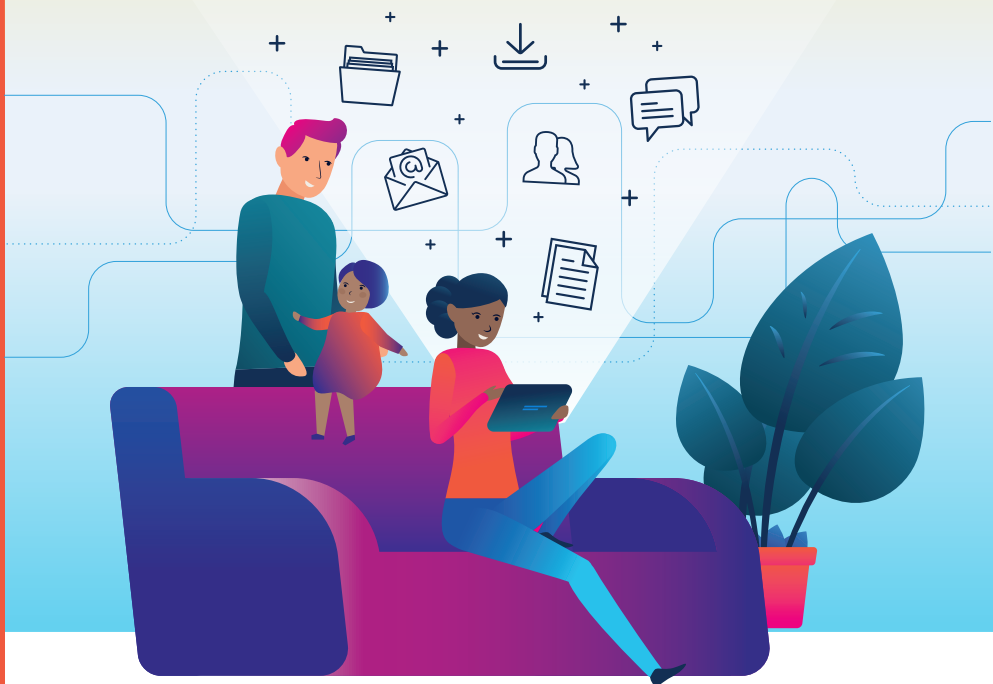


Le Conseil départemental  
aux côtés des Valdoisiens

# MON DOSSIER MDPH EN LIGNE



Déposez, suivez et consultez 24h/24h, 7j/7 vos demandes auprès de la  
Maison Départementale des Personnes Handicapées du Val d'Oise  
[services-en-ligne.valdoise.fr](https://services-en-ligne.valdoise.fr)

# Ce nouveau portail vous permet de simplifier vos démarches auprès de la MDPH du Val d'Oise

Consultez l'historique des demandes faites en ligne

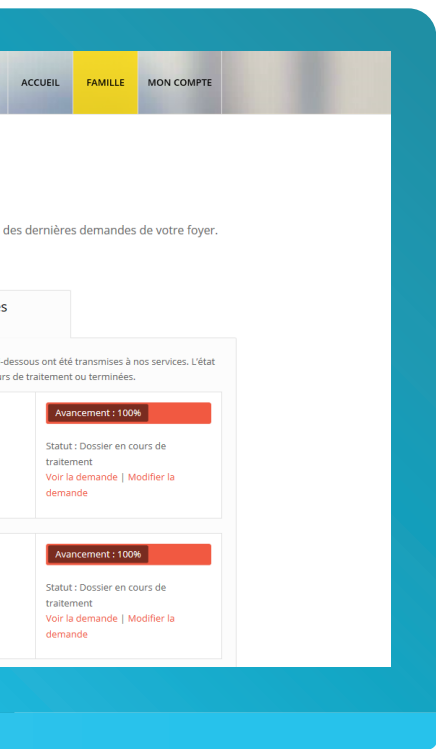
Accédez au formulaire de demande en ligne

Modifiez ou ajoutez un membre de votre foyer

Déposez et enregistrez vos documents

Activez le suivi de vos demandes et consultez vos droits en cours





## Comment ça marche ?

1

Créez votre compte sur

**services-en-ligne.valdoise.fr**

2

Activez votre compte  
avec votre adresse e-mail

3

Créez votre «foyer»

4

Déposez une demande MDPH,  
suivez l'avancement de vos demande,  
et consultez vos droits en cours



# Les avantages du portail de la MDPH du Val d'Oise



Effectuez vos démarches sans vous déplacer et sans délai postal



Suivez l'avancement de vos demandes



Consultez vos droits en cours



Accédez à vos informations  
7 jours sur 7, 24h sur 24



Déposez vos documents personnels sur un espace de stockage sécurisé et confidentiel

## Besoin d'aide ?

Pour vous aider dans ces étapes, consultez le guide «pas à pas» (format PDF)

[www.mdpv.valdoise.fr/demarches-en-ligne](http://www.mdpv.valdoise.fr/demarches-en-ligne)